

## COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 1<sup>er</sup> OCTOBRE 2009

Présents : Sylviane NOEL, Marjorie GUFFON-LOOS , Marie-Pierre MARTIN, Alain ROUX, Christian HENON, Christophe ROUX, Claude MAITRE, Emmanuel PRICOT, Fernand REMARK, Laurent TESSIER

Absent et excusé : Philippe GARCIN

Secrétaire de séance : Marie-Pierre MARTIN

Début de séance à 19 h.

- **DIA :**

Deux DIA ont été présentés aux membres du conseil, à savoir :

- BERGOEN / SAILLARD : parcelle 2358
- CHANTOME / BOULLADOUX : parcelles 436 et 2361

A l'unanimité des membres présents, il est décidé de ne pas préempter.

- **Renouvellement du marché de fourniture de repas de la garderie périscolaire :**

La convention qui nous liait à la société Avenance pour la livraison de repas pour la garderie périscolaire arrive à son terme le 7 octobre 2009. Madame Marjorie GUFFON-LOOS a sollicité divers fournisseurs en restauration collective afin de nous établir des devis. Seules quelques sociétés ont donné suite à ses demandes, à savoir :

- Avenance à Marignier
- 1001 Repas à la Roche sur Foron

Compte tenu des tarifs proposés et de la qualité des services proposés, il est décidé de reconduire le contrat qui nous liait à la société Avenance.

- **Fixation des tarifs des remontées mécanique pour la saison 2009/2010 :**

Compte tenu des augmentations appliquées la saison dernière, il n'est pas envisagé de modifier les tarifs pratiqués pour la saison 2009/2010. Cependant afin d'harmoniser les tarifs, une seule augmentation (0.50 € ) sera faite sur les forfaits « groupe » pour les aligner aux forfaits « ASLIE ».

- **Activités sportives des enfants en période scolaire pour la saison d'hiver :**

La commune a été sollicitée par les institutrices pour effectuer un cycle sport de glisse différent de ce qui se pratiquait jusqu'à aujourd'hui. Compte tenu des obligations structurelles (encadrement, matériel), elles proposent d'emmener les enfants (du CP au CM2) à la patinoire et ce une année sur deux en alternance avec le ski, précision faite que le budget reste quasiment identique pour l'une ou l'autre des activités.

Compte tenu de ces éléments, les membres du conseil se sont prononcés à 5 pour, 4 contre et 1 abstention. Cette année sera donc un essai en la matière qu'il sera décidé de reconduire ou non dans les années à venir.

- **Ventes de bois aux particuliers**

Il est rappelé aux administrés que la commune permet aux administrés de « récupérer » les branchages sur les coupes de bois contre une somme modique perçue par le biais d'un titre émis par la perception. La perception de ce titre permet ainsi à la commune de ne pas être tenue pour responsable en cas d'accident sur une coupe. Ces demandes doivent se faire en mairie au préalable et seuls les branchages sont concernés.

De plus, la commune va organiser une vente de bois blanc en faveur des habitants du village, en vue de l'éclaircissement de la forêt située en contrebas de la route entre la sortie de Romme et la place du Pare. Les modalités de cette opération seront présentées aux administrés par biais d'affichage.

- **DIVERS :**

- **SELEQ 74**

Madame le Maire présente aux membres du conseil le montant de l'annuité concernant l'enfouissement des lignes électriques sur le hameau de Romme réalisé il y a 4 ans. Cette annuité d'un montant de 10554 € est approuvée unanimement

- **Maison Anthoine-Milhomme**

Madame le Maire a été contactée par le notaire en charge de la succession de Monsieur Anthoine-Milhomme et notamment pour la maison située à l'entrée du chef lieu. Compte tenu de la position stratégique de cette habitation au cœur du chef lieu, le conseil municipal va étudier les éventuelles possibilités liées à cette opération immobilière.

- **Attribution de primes exceptionnelles**

Compte tenu de l'implication du personnel de la garderie dans leur poste, Madame Marjorie GUFFON-LOOS demande à ce que leur soit attribuée une prime exceptionnelle. Le conseil municipal, conscient des efforts et de l'implication et de la qualité du travail de Monsieur Jérôme MASOT et Madame Martine CARLIER, donne un avis favorable (9 pour, 1 abstention) à l'octroi de cette prime.

- **Intercommunalité**

Madame le Maire fait part aux membres présents des éléments de la dernière réunion entre élus au sujet de l'intercommunalité. Il apparaît que les points que nous avons demandés à voir apparaître dans les statuts sont loin de faire l'unanimité. Les discussions se poursuivent.

Madame le Maire fait lecture du courrier reçu de Monsieur le Préfet concernant son refus de valider le projet de cette communauté de commune en l'état actuel de sa présentation.

- **CCAS**

Suite à son déménagement, Madame Bonhomme donne sa démission au sein du CCAS. Elle est remplacée par Madame Edith CHATELARD.

Depuis fin septembre et pour faire face à des demandes, il a été mis en place un système de portage de repas pour les personnes âgées. Les repas sont livrés par la société Avenance en même temps que les repas de la garderie. Toute personne intéressée par ce service peut se renseigner en mairie.

- **Ski**

La révision trentenaire se termine pour sa première partie. Compte tenu de l'entretien régulier du matériel, il s'avère que peu de frais doivent être engagés pour la mise en conformité.

Pour le téléski des Chavannes, du matériel d'occasion a pu être trouvé et Messieurs Fernand REMARK et Claude MAISTRE doivent se rendre sur place pour voir si cela convient.

A ce jour, une partie du personnel a déjà été recrutée et Monsieur REMARK attend encore quelques confirmations.

La station sera ouverte du 19 décembre 2009 au 08 mars 2010.

- **Bois**

Lors des ventes de bois de l'automne, l'ensemble des coupes a été vendu pour un montant de 57 611 €. Un lot retiré lors de la vente ce printemps a été vendu également.

Monsieur Alain ROUX a rencontré le service des eaux de Scionzier concernant les zones de captages. Il s'avère que le bornage n'ayant jamais eu lieu sur ces zones, du bois aurait été coupé par la commune de Nancy sur le territoire de Scionzier. Un bornage doit être effectué afin de résoudre ce malentendu.

Il a été demandé à l'ONF de nous établir une étude sur la faisabilité et le coût de réalisation des voies de desserte sur la commune afin de valoriser au mieux notre forêt.

- **Bâtiments communaux :**

Monsieur Christophe ROUX fait part aux membres du conseil des premiers devis reçus pour la fermeture du préau de l'école. Le montant des travaux s'élèverait à 10 000 €. La décision sera prise après réception des derniers devis attendus.

Des devis concernant la fourniture de matériel pour la réfection du pont du Péchet ont été demandés. Il s'avère que si les travaux ne peuvent être effectués avant l'hiver, l'existant actuel sera démonté afin d'interdire l'accès à ce site devenu particulièrement dangereux.

- **Voiries**

Un projet de sécurisation du chef lieu avait été élaboré par la DDE, dans le cadre de l'assistance portée aux petites communes. Les infrastructures envisagées ne conviennent cependant pas au Conseil Général. Un nouveau projet de sécurisation est donc à l'étude entre ces deux structures et les travaux devraient pouvoir être engagés en 2010.

Des travaux d'enrobée seront effectués par la COLAS d'ici la fin de l'automne.

- **Electricité**

La mise en place des décorations de Noël et le remplacement des ampoules usagées seront effectués par la société CHATEL comme les années précédentes.

- **Déneigement**

Les courriers ont été adressés aux administrés pour le renouvellement des contrats de déneigement. Les conditions sont inchangées.

Des devis concernant du matériel pour le chargement du sel ont été demandés et seront étudiés dès réception.

- **SAUR**

Monsieur Christian HENON nous fait part du départ de Monsieur CAMPION, notre interlocuteur actuel, qui sera remplacé par Monsieur GUILLAUMOT.

Après approbation et signature du devis établi par la SAUR, les travaux prévus sur la canalisation de La Pliore seront effectués courant novembre.

- **ASSAINISSEMENT**

Monsieur Christian HENON fait part aux membres présents des premiers résultats de l'étude concernant les projets de mise en conformité des réseaux d'assainissement de la commune.

Il devra être créé deux stations d'épuration, l'une sur Romme et l'autre sur la Frasse ainsi qu'une station de relevage à Nancy.

Le coût estimé de l'ensemble de ces projets s'élève à 1 500 000 €. Un montant similaire sera également à prévoir pour la réfection de l'ensemble du réseau (canalisations). La commune peut espérer une prise en charge par l'Etat et le Département notamment à hauteur de 50 %.

Compte tenu du coût exorbitant de ces travaux et de la diminution des aides accordées au fur et à mesure des années, les travaux ne pourront être effectués que par tranches et après définitions des priorités d'exécution.

Fin de séance à 22h30.